

Notre Affaire à Tous
Association loi 1901
Siège social : La base, 31 rue Bichat, 75010 Paris

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 3 JUILLET 2021**

Le 3 juillet 2021, à 9h50

Les membres de l'association Notre Affaire à Tous se sont réunis en visioconférence (par zoom [sur ce lien](#)) en Assemblée générale ordinaire sur convocation faite par les membres du Conseil d'administration adressée par lettre transmise par courriel. L'Assemblée générale est présidée par Clotilde BATO, en sa qualité de Présidente.

Présidente de séance : Clotilde Bato

Secrétaires de séance : Marion Delaporte et Noémie Garrigoux

Nombre d'adhérents : 382

Nombre de personnes ayant activé leur droit de vote (63 inscrits et 40 procurations) : 103

Quorum : 96

Le quorum est donc atteint

- **Accueil, envoi du lien vers les documents officiels**
 - Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2020
 - Rapport financier 2020
 - Rapport d'activité 2020
 - Ordre du jour prévisionnel de l'Assemblée Générale 2021

- **Explication des règles de vote, établissement du quorum, vote sur les secrétaires de séance**

Rappel des règles de séance (votes, interventions...).

- Explication des signes de réunions par visioconférence (* pour prendre la parole, ++ si d'accord, -- si pas d'accord)
- Explications des règles de votes (vote simple par sondage sur zoom pour tous les documents officiels, vote à bulletin secret sur Balotilo pour le vote sur le renouvellement du Conseil d'Administration, informations pour celles et ceux qui ont des procurations).

Le vote des résolutions s'effectue par sondage sur zoom à la majorité qualifiée à 51% des suffrages exprimés (présents ou représentés).

Notre Affaire à Tous est composée de 382 adhérents. A cette Assemblée Générale, il y a 103 personnes inscrites, présentes et représentées, le quorum est donc atteint.

Marion Delaporte et Noémie Garrigoux sont proposées comme secrétaires de Séance.

Vote à l'unanimité des secrétaires de séance.

- **Présentation et vote sur l'ordre du jour**

L'ordre du jour peut être amendé en début d'Assemblée Générale.

Pas d'amendements à l'ordre du jour.

Vote à l'unanimité de l'ordre du jour de la séance.

- **Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire**

- **Présentation et vote des documents officiels de 2020**

- ***Présentation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2020 par Cécilia RINAUDO***

En 2020 s'est tenue une Assemblée Générale Ordinaire au cours de laquelle nous avons présenté et voté le bilan moral et financier de 2019 et présenté les pistes d'actions pour 2020 et 2021.

Les modifications du règlement intérieur n'ayant pas été finalisées lors de l'Assemblée générale de 2019, l'Assemblée Générale avait donné mandat au Conseil d'Administration de finaliser le règlement intérieur afin qu'il soit voté lors de l'Assemblée Générale de 2020. Les dernières modifications sur le règlement intérieur ont ainsi été discutées et votées lors de l'assemblée générale de 2020.

Vote : Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale 2020

Après avoir entendu la présentation du compte-rendu de l'assemblée générale 2020 par la coordinatrice générale, Cécilia Rinaudo, l'Assemblée générale adopte le compte-rendu de l'assemblée générale 2020.

Vote :

Pour : 80 votes pour (89%)

Contre : 0

Abstention : 23 abstentions (11%)

- ***Présentation du rapport moral 2020 par Clotilde BATO***

Un des axes principaux de Notre Affaire à Tous est de renforcer le droit de l'environnement par des actions en justice, notamment à travers l'Affaire du Siècle. En 2020, il y a eu deux moments clés pour l'Affaire du Siècle avec le dépôt du mémoire en réplique suite à la réponse de l'Etat et le rapprochement de nos actions avec l'Affaire de Grande Synthe au Conseil d'Etat.

Notre Affaire à Tous développe également des actions pour la responsabilité des multinationales polluantes avec la loi sur le devoir de vigilance, à travers l'action des territoires qui se défendent contre Total, la mise en demeure de Casino, la continuité du programme recours locaux avec le dépôt de recours contre les projets polluants et imposés, notamment un recours gracieux et contentieux contre le terminal 4 de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Un second axe porté par l'association est l'amélioration du droit de l'environnement pour un droit adapté aux limites planétaires. En 2020, la Convention Citoyenne pour le Climat a notamment repris deux de nos propositions : l'inscription des limites planétaires dans la Constitution et l'inscription de l'écocide dans la loi.

Sur le volet droits de la nature, nous avons participé à la création du réseau francophone des droits de la nature et au processus du Parlement de la Loire. L'objectif est de continuer ce travail de fond pour la publication d'un ouvrage en 2021.

Sur le volet de la documentation des atteintes aux droits environnementaux et climatiques, nous avons mis en lumière, dans un rapport, les impacts des inégalités climatiques en France et développé une veille juridique et une lettre d'information sur les contentieux climatiques et environnementaux à travers le monde.

Enfin, au cours de l'année, nous avons renforcé notre axe sur la sensibilisation et la formation à la justice climatique, à travers le développement d'outils pédagogiques au service d'enseignants, et de partenariats avec cliniques juridiques. Nous avons également dispensé nos premières formations juridiques et développé un cycle de webinaires en ligne.

2020 était l'année des cinq ans d'existence de Notre Affaire à Tous, au cours de laquelle nous avons connu une croissance des activités, des militants et des ressources, une augmentation de nos adhérents de 436 à 557, plus de 300 bénévoles et 3 salariés. Trois nouveaux groupes locaux se sont formés et nous avons entretenu des échanges réguliers avec des partenaires associatifs européens et internationaux.

L'année 2020 a été celle du renforcement de la solidité financière de l'association grâce au renouvellement et au développement des partenariats avec les soutiens financiers.

La crise sanitaire a été un défi pour les salariés et les bénévoles. Elle a eu de nombreux impacts, notamment sur certaines activités, comme la sensibilisation et la formation à la justice climatique dans les écoles.

L'Affaire du Siècle a tendance à rendre moins visible nos autres activités. L'objectif est donc de reprendre la main sur nos propositions, d'innover et de les porter au grand public ainsi qu'à de nouveaux publics, notamment européens et internationaux.

- ***Présentation du rapport d'activité 2020 par Cécilia RINAUDO et Clotilde BATO***

Fonctionnement et vie associative

Salariées :

- Une nouvelle salariée : coordinatrice juridique
- Total : trois salariées
- Deux stagiaires : droits de la nature et communication

Bénévoles et adhérents :

- 557 adhérents
- 300 bénévoles

Groupes locaux :

- Trois nouveaux groupes locaux : Nantes, Lille et Grenoble
- Total : cinq groupes locaux

Evénements :

- Trois formations internes et cinq événements entre janvier et février
- Deux tribunes Notre Affaire à Tous
- 10 webinaires
- Six événements externes

Communication :

- 20 000 abonnés sur Facebook
- 15 000 abonnés sur Twitter
- 12 000 abonnés sur Instagram
- 3300 abonnés à la newsletter bi-mensuelle

Blog juridique :

- Droit international et européen
- Droit public
- Lutte contre les multinationales
- Enjeux sociaux et droits fondamentaux
- Droits de la nature et écocide

Le site internet a également été renouvelé avec du contenu plus facile à lire pour comprendre la diversité des projets menés par l'association.

Les différents axes de travail de Notre Affaire à Tous

Axe 1 : Actions en justice :

- *Affaire du Siècle* :
 - Mémoire en réplique
 - Intervention volontaire dans l'affaire de Grande Synthe
 - Audience et délibéré Grande Synthe au Conseil d'Etat
 - Jour du dérèglement
 - 4 vidéos et 1 exposition
- *Multinationales* :
 - Assignation en justice de Total et deux signalements à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

- Mise en demeure de Casino pour manquement au devoir de vigilance : déforestation au Brésil et en Colombie, produits carnés issus de la déforestation
- Publication du rapport benchmark sur la vigilance climatique de 25 multinationales françaises
- *Recours locaux* :
 - Six recours gracieux et contentieux écrits pour des collectifs locaux en lutte contre les projets imposés et polluants
 - Deux recours contre le détricotage du droit de l'environnement
 - Deux campagnes de plaidoyer thématiques et deux guides juridiques

Axe 2 : Transformer le droit de l'environnement : plaidoyer pour un droit adapté aux limites planétaires

- *Inscription de l'écocide dans le droit* :
 - Plaidoyer dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat puis de la proposition de loi climat et résilience pour l'inscription de l'écocide dans le code pénal : proposition retenue par les 150 de la Convention Citoyenne.
 - Rédaction d'un argumentaire juridique pour décrypter la nécessité d'une telle inscription
 - Réunions de travail avec différentes organisations (dont la Convention Citoyenne pour le Climat) pour préparer les actions de l'année prochaine
 - Rédaction et publication d'une tribune
- *Insérer le climat dans la Constitution française - Notre Constitution Écologique* :
 - Travail de plaidoyer sur la réforme constitutionnelle, entamé en avril 2018
 - Rédaction et publication d'une tribune avec le collectif Notre Constitution Écologique
 - Rencontres et discussions avec la Convention Citoyenne pour le Climat qui a fait de la réforme de la Constitution une de ses propositions phares, demandant un référendum
 - Rédaction d'un argumentaire juridique sur la nécessité de cette réforme
- *Plaidoyer pour la reconnaissance des droits de la nature* :
 - Interroger, questionner pour transformer le droit de l'environnement actuel pour un droit plus efficace et plus contraignant.
 - Documentation et recherche sur les cas internationaux pour lesquels la personnalité juridique a été accordée à la nature
 - Préparation d'un tribunal européen pour la reconnaissance des droits de la Nature avec la Global Alliance for the Rights of Nature (GARN).
 - Collaboration avec le Parlement de Loire, événement autour duquel se retrouvent divers intervenants pour établir un nouveau rapport entre les populations, les pouvoirs publics et le fleuve Loire.
 - Travail avec la GARN pour l'organisation du Tribunal des Écosystèmes aquatiques

Axe 3 : Faire connaître les droits environnementaux et accès aux droits des citoyens

- *Inégalités climatiques et environnementales* :

- Publication de six numéros de la revue de presse “Impacts” mettant en valeur les liens entre justice sociale et climatique sur divers sujets
- Un événement avec ATD Quart Monde et le CRID sur les inégalités environnementales
- Publication des résultats de l’enquête dirigée par le géographe Guillaume Faburel “Vivre les fournaises urbaines” sur les ressentis des populations de cinq villes du sud de la France face au changement climatique et organisation de deux événements de restitution de l’enquête
- Publication du rapport “Un climat d’inégalités” (octobre 2020) et organisation d’un webinaire de restitution
- *People’s Climate Case* :
 - Accompagnement du plaignant français, Maurice Feschet : plaidoyer auprès des députés européens pour voter une nouvelle ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2030
 - Projet photographique et cartes postales à destination des dirigeants européens
 - Visite de Maurice Feschet dans la Drôme
- *Veille juridique sur les recours climatiques internationaux* : travail de fond pour diffuser et rendre publics les contentieux climatiques.
 - Publication de quatre numéros de la newsletter des affaires climatiques
 - Contribution à l’ouvrage “Les grandes affaires climatiques”, sous la direction de Christel Cournil.

Axe 4 : Education et sensibilisation à la justice climatique

- *Collèges et lycées* : faire connaître les droits fondamentaux et sensibiliser les élèves d’établissements secondaires (collèges et lycées) sur le phénomène du changement climatique.
 - Construction d’une approche interdisciplinaire.
 - Elaboration et publication d’une boîte à outils pédagogique avec les Savanturiers - 9 fiches thématiques, 2 vidéos ludiques et une infographie
 - Premières interventions du groupe éducation-sensibilisation au second semestre 2019 : REFEDD, assemblée générale des bibliothécaires de France, lycée franco-allemand de Fribourg.
- *Universités* :
 - Elaboration d’un programme d’intervention dans les universités sur les différentes activités de Notre Affaire à Tous
 - Intervention dans l’école d’ingénieur ENSE3 à Grenoble
- *Blog juridique* :
 - Création d’un blog d’analyse juridique sur le site internet de NAAT en cinq thématiques (multinationales, droit de la nature, écocide, droit de l’environnement) pour permettre à tous et à toutes de comprendre le droit et les décisions de justice

Vote : Adoption du rapport moral de la présidente et du rapport d’activité

Après avoir entendu la présentation du rapport moral 2020 par la Présidente, l'Assemblée générale adopte le rapport moral. Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2020 par Clotilde Bato et Cécilia Rinaudo, l'Assemblée générale adopte le rapport d'activité.

Vote :

Pour : 80 votes pour (89%)

Contre : 0

Abstention : 23 abstentions (11%)

- **Présentation du rapport financier 2020 par Martin BOBEL**

L'association se porte bien au niveau financier et a quelques réserves lui permettant une stabilisation et/ou un développement si besoin.

En 2020, les dépenses s'élevaient à 137 302 euros.

Présentation de la répartition des charges :

- Postes salariés : 60% des charges
- Activités : 24%
- Charges sociales : 14%
- Immobilier : 0,5%

Présentation de la répartition des ressources :

En 2020, son budget s'est agrandi grâce à des financements provenant de fondations privées.

- 67% des ressources acquises grâce aux subventions des fondations :
 - Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous : financement des charges courantes et de fonctionnement de l'association.
 - D'autres fondations ont apporté leur financement sur des dépenses liées à des projets spécifiques : Climate Action Network, Léa Nature, Terre Solidaire, ECF (European Climate Foundation), Fondation Lemarchand et Purpose.
 - Parmi ces fondations, 3 ont financé Notre Affaire à Tous pour la première fois en 2020 : la fondation Lemarchand pour financer le travail sur les droits de la nature, ECF pour soutenir la recherche sur une action de groupe environnementale, renforcer notre légitimité juridique et notre récit autour de la justice climatique, et soutenir l'action juridique de l'association auprès des collectifs, et Purpose sur la sensibilisation aux impacts des projets polluants et aux inégalités qui y sont liées.
 - De manière générale, augmentation des ressources des fondations en 2020.
- 23% d'adhésions et de dons

Affectation en réserve des fonds (sur l'ensemble des projets de Notre Affaire à Tous) et éventuellement à l'augmentation de la masse salariale.

L'association est appuyée par Finacoop, une coopérative d'expertise comptable qui vérifie la gestion saine de l'association.

- Profil des financeurs et leurs résolutions actuelles souhaitées

L'association est uniquement financée par des acteurs privés. Cela a un impact dans l'activité puisqu'il faut réussir à les fidéliser. La communauté de financeurs est à développer. En 2020, arrivée de la European Climate Foundation, un des plus gros financeurs des associations sur les questions climatiques. Pour répondre à l'augmentation d'activités et de projets constants, l'objectif est de continuer à les fidéliser et d'aller en chercher d'autres. C'est le travail des salariés ainsi que des membres du Conseil d'Administration.

Vote : Approbation des comptes au 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2020, présentant :

- Un total d'actif et de passif de : 129 775 €
- Un total des fonds associatifs de : 118 975 €

Le résultat 2020 de 19 903€

Vote :

Pour : 78 votes pour (88%)

Contre : 0

Abstention : 25 abstentions (12%)

Résolution 4 : Affectation du résultat 2020 au fonds propres

- L'Assemblée Générale approuve l'affectation des 25 589 € du résultat aux fonds propres, portant ces derniers à 63 501 €.

Vote :

Pour : 78 votes pour (88%)

Contre : 0

Abstention : 25 abstentions (12%)

- **Présentation du bilan du Conseil d'Administration sortant**

Félicitations pour les bénévoles : sans les bénévoles, l'association n'existe pas.

Félicitations pour les salariées : Cécilia, Chloé, Clothilde.

Le Conseil d'administration a été chargé d'accompagner la stratégie de l'association.

Une journée de travail entre les différents groupes de travail va être organisée pour élaborer la stratégie de l'association sur les années à venir.

La mission du Conseil d'Administration 2019-2021 était de :

- Solidifier et consolider notre sphère d'influence (gestion administrative) ;
- Solidifier nos comptes (bilan, recherche de financements) ;

- Solidifier la stratégie contentieuse, asseoir le plaidoyer et développer des partenariats stratégiques (cliniques, experts) ;
- Consolider la sphère d'influence (demande d'agrément) pour se développer au delà de l'Affaire du Siècle ;

L'association encore récente dont la stratégie est encore à solidifier.

Le Conseil d'Administration se renouvelle pour la période 2021-2023. Rappel : 10 candidats se présentent ou se représentent et 9 places sont à pourvoir.

Perspective 2021-2023 :

→ Rationaliser : "Fermer des groupes d'idées" : Face à la diversité de nos activités, le challenge est de réussir à faire des choix parmi toutes les idées proposées. Cela permettrait d'améliorer la charge de travail et du temps pour les salariées qui n'ont pas compté leurs heures de travail.

→ Reprendre la main sur l'émergence d'idées nouvelles : Notre Affaire à Tous a une grande force novatrice pour faire évoluer le droit. Notre Affaire à Tous doit reprendre une réflexion de fond sur les propositions juridiques qui ont émergées et qui doivent maintenant être développées, dans le cadre de travail juridique et des actions contentieuses.

→ Donner un coup d'élan à un mouvement international : renouer les liens entre les mouvements en émergence avec notamment l'organisation d'évènements communs, mais aussi hisser nos nouvelles propositions au niveau international en étant force de proposition au sein du mouvement international pour la justice climatique.

→ Tisser des liens avec les mouvements sociaux de la justice environnementale, notamment française, ainsi que les mouvements de la jeunesse. Le but est également de diversifier notre composition, majoritairement issue du monde du droit, pour permettre plus d'ouverture.

- ***Présentation des candidatures pour le Conseil d'Administration entrant***

Rappel : 10 candidats se présentent ou se représentent et 9 places sont à pourvoir.

Clotilde Bato : Actuelle présidente

Marie Pochon : Actuelle Secrétaire Générale

Martin Bobel : Actuel trésorier

Christel Cournil : Membre du conseil d'administration 2019-2021

Marie Toussaint : Membre du conseil d'administration 2019-2021

Marine Yzquierdo : Membre du conseil d'administration 2019-2021

Paul Mougeolle : Nouvelle candidature

- Suivi de l'affaire contre Total depuis 2018
- Volonté de passer du rôle de conseiller au rôle de décideur
- Innovation et ambition pour les projets en cours et de nouveaux projets

Théophile Keïta : Nouvelle candidature

- Dans l'association depuis 2018
- Elève avocat
- Question sur le vivre ensemble dans un monde à +2°C

Kim Vo Dinh : Nouvelle candidature

- Travail avec Notre Affaire à Tous dans le cadre des marches pour le climat et engagé dans le collectif Vietnam Dioxine, avec qui l'association a travaillé sur l'écocide
- Apport du réseau international

Priscillia Ludosky : Nouvelle candidature

- Équilibre entre mouvements de terrain et volet juridique
- Intérêt pour le volet éducatif (jeunes mais aussi public plus large via les travailleurs) : contribution à apporter

- **Présentation du plan d'action 2021-2022 par Cécilia RINAUDO**

- **Affaire du Siècle :**

- Suite procédurale de l'affaire : première audience en janvier et décision historique en février 2021, la responsabilité de l'Etat dans le changement climatique et son inaction sont reconnues ! Deuxième audience sur les injonctions à agir de l'Etat à venir.
- Grande Synthèse : intervenant volontaire. Une injonction à agir a été ordonnée par le tribunal. L'Etat a 9 mois pour prendre des mesures.
- Perspective : poursuivre le recours en justice dans ces différentes étapes (jugement, appel, etc...).
- Faire connaître et mobiliser autour de l'Affaire du Siècle pour construire un réel rapport de force avec l'Etat, et avec les candidats à la présidentielle pour les pousser à se positionner sur les mesures qu'ils s'engagent à prendre pour que l'Etat ne soit plus hors la loi.

- **Multinationales :**

- Poursuivre l'action en justice contre Total, et mobiliser citoyens, associations et collectivités pour qu'elles rejoignent l'action ; mener une campagne et lancer une plateforme pour dénoncer les agissements de Total.
- Poursuivre l'action contre Casino pour son impact sur la déforestation.
- Continuer les recherches sur la responsabilité des grandes entreprises à travers l'analyse de la prise en compte des enjeux climatiques dans leurs plans de vigilance, qui prend la forme d'un rapport d'analyse juridique appelé benchmark.
- Potentiellement reproduire le travail aujourd'hui mené contre Total à d'autres multinationales et aux acteurs financiers qui soutiennent les énergies fossiles.

- **Recours Locaux :**

- Déposer des recours gracieux et contentieux avec des collectifs nous ayant sollicités et les accompagner jusqu'au bout de la procédure (mémoire en réplique sur l'aéroport de Caen, recours contre l'aménagement du site du Carnet, mémoire contre le permis de construire d'une usine à laine de roche,

recours pour la protection du lac de Lacanau, recours pour la préservation du glacier de La Grave et à la sauvegarde des plaines de Soissons, mémoire en défense sur le dossier d'attaque des 66 sites industriels clés en main, nous espérons une audience bientôt).

- Rédaction et suivi des amendements sur la loi climat et résilience sur les sujets aviation et artificialisation des sols.
 - Dossier urbanisme de demain, plaidoyer pour une justice climatique, sociale et environnementale à l'échelle régionale avec le groupe inégalités climatiques, et un guide du Plan Local d'Urbanisme destiné notamment aux élus.
 - Créer un lien entre les différentes luttes afin d'avoir une résonance nationale et mener des campagnes de plaidoyer sur des thématiques (aviation, surconsommation, artificialisation etc.).
 - Créer des partenariats et un réseau structuré d'avocats et de juristes pour l'environnement.
 - Volonté du groupe d'aller plus loin dans les réformes en faveur du droit de l'environnement avec par exemple des actions sur le thème du foncier agricole.
 - Continuer à suivre la dynamique d'accompagnement des collectifs locaux
 - Chloé Gerbier, juriste de Notre Affaire à Tous va quitter ses fonctions. Son remplacement est en cours.
-
- *Recours pour la biodiversité :*
 - Construire un narratif prenant en compte la biodiversité et les droits de la Nature.
 - Lancer une action en justice pour carence fautive de l'Etat et les conséquences de cette inaction sur les écosystèmes.
-
- *Droits de la nature*
 - Documenter et cartographier les exemples de reconnaissance des droits à la Nature dans le monde entier et produire des analyses sur des articles de doctrine et préparation d'un ouvrage plaidant pour la reconnaissance des droits de la nature.
 - Mener un plaidoyer sur la reconnaissance des droits de la nature en France et son application concrète, et mobiliser les citoyens sur ces questions ; travail avec la GARN et participation au Tribunal pour les droits des écosystèmes aquatiques d'Europe avec le cas de la Mer de Glace ; accompagnement des initiatives en France autour des droits des fleuves et des rivières.
-
- *Ecocide :*
 - Soutenir les conclusions de la Convention Citoyenne pour le Climat sur la reconnaissance du crime d'écocide : rédaction et suivi des amendements sur la loi climat et résilience sur le titre VI du projet de loi climat dédié à la protection judiciaire de l'environnement, déposés avant les débats à

l'Assemblée Nationale et au Sénat (travail de plaidoyer auprès des députés et sénateurs, audition au Sénat fin avril).

- Reconnaissance d'un bien trop faible délit d'écocide soumis à des conditions trop contraignantes pour être applicables Au vu des risques de l'inscription d'un délit d'écocide au rabais, Notre Affaire à Tous et les autres associations engagées pour la reconnaissance du crime d'écocide ont cherché à retirer le terme du projet de loi. Ce retrait est d'autant plus nécessaire que le 22 juin, le Panel international d'experts de haut-niveau mis en place par la Fondation Stop Ecocide a rendu publique une proposition d'amendement au Statut de la Cour Pénale Internationale pour y intégrer le crime d'écocide, et sa définition.
- Informer et mobiliser les citoyennes et citoyens sur l'importance de ce sujet et répondre aux détracteurs de l'écocide par un document de décryptage dans lequel nous avons analysé les mesures contenues dans le titre VI du projet de loi et relatives au délit de mise en danger de l'environnement, au délit de pollution généralisée et au délit d'écocide, réalisation d'un vidéo, organisation de conférences.

- *Constitution écologique :*
 - Soutenir les conclusions de la Convention Citoyenne pour le Climat sur la révision de l'article 1er de la Constitution, et veiller à leur transcription fidèle dans le projet de réforme constitutionnelle en cours de discussion (travail de plaidoyer auprès des parlementaires et sénateurs, audition par la Commission du développement durable et la Commission des lois, contribution au rapporteur de la Commission du développement durable, suivi des débats auprès des députés et sénateurs). Alors que les députés avaient adopté le texte sans amendements, les sénateurs ont revu la formulation à la baisse. Le texte est revenu à l'Assemblée Nationale fin juin, amendée par les députés, les sénateurs doivent réexaminer le texte début juillet
 - Informer et mobiliser les citoyennes et citoyens sur l'importance de modifier le droit au plus haut niveau pour ancrer la protection de l'environnement au cœur du droit français et sur l'implication concrète de cette mesure (publication d'une vidéo d'appel à mobilisation, mobilisation physique devant le Sénat).

- *Inégalités climatiques :*
 - Documenter les impacts du changement climatique et des inégalités environnementales en France.
 - Publication régulière des revues de presse sur les inégalités climatiques (changement climatique et les inégalités de genre, et sur les effets qu'aura le dérèglement du climat sur le monde du travail et les travailleurs)
 - Créer une coalition des personnes impactées par le changement climatique en France et valoriser leurs témoignages.
 - Préparation d'une exposition (réelle et en ligne) menée avec le groupe recours locaux, mettant en exergue les inégalités climatiques et la nécessité du combat juridique. Ces triptyques feront état de

différentes problématiques environnementales récurrentes, comme les pollutions industrielles, la dégradation de l'état des glaciers ou encore les conséquences de l'agriculture intensive.

- Réaliser des études de cas d'injustices environnementales et des recherches juridiques sur les droits fondamentaux impactés par la crise climatique.
 - Étude des droits fondamentaux impactés par la crise climatique, en faisant ressortir les textes qui garantissent ces droits à l'échelle nationale, européenne et internationale. Ce travail permet également au groupe de construire une campagne autour de ces droits fondamentaux, leurs liens avec la crise climatique et les inégalités.
- Proposer l'instauration de politiques publiques de justice environnementale à toutes les échelles : villes, départements, régions, national.
 - Plaidoyer en amont des élections régionales visant à faire des propositions aux candidats afin que la justice environnementale locale soit respectée et que les enjeux sociaux et environnementaux cessent d'être cloisonnés. Nous y rappelons notamment les outils et compétences à disposition des régions et faisons 38 propositions de politiques environnementales régionales favorisant la préservation de l'environnement et la lutte pour la justice climatique et sociale.
- Rechercher les différents préjudices face au changement climatique et les voies de recours pour les citoyens impactés.
 - Travail de recherche sur les droits fondamentaux impactés par la crise climatique et sur comment prévenir, faire cesser et réparer les atteintes faites à ces droits pour les populations déjà concernées.
- *Education-Sensibilisation :*
 - Développer des outils pédagogiques actifs et pratiques à destination des professeurs pour sensibiliser les classes de l'enseignement secondaire à la justice climatique ;
 - Travail pour mettre en place une fresque de la justice climatique, en reprenant le concept de la Fresque du Climat, livret des solutions à destination des élèves, préparation d'une nouvelle intervention pour les collèges et lycées sur le devoir de vigilance des entreprises et le rôle des consommateurs, jeu sur la justice climatique par des étudiants de la clinique de Sciences Po Toulouse.
 - Multiplier les interventions sur le territoire français ;
 - Interventions pour des élèves de 5eme et 4eme dans deux collèges en janvier, juin et juillet, webinaire, intervention dans une émission radio, intervention lors d'un événement dématérialisé organisé par Unis-cité sur les enjeux environnementaux dans une multitude de domaines différents.
 - Amendements sur la loi climat pour favoriser l'intégration du dérèglement climatique et des limites planétaires dans les programmes scolaires et dans les enseignements supérieurs.
 - Développer des partenariats avec des acteurs de la formation et sensibilisation.

- *Interventions dans les universités :*
 - Développer un programme d'interventions en fonction des différentes spécialités.
 - Multiplier les interventions sur le territoire français ;
 - Intervention à l'école d'ingénieur INSA Rouen et à l'Université Lyon III.
 - Aller à la rencontre des communautés du droit pour faire vivre le débat : professeurs, juristes dans les associations, avocats.
- *Cliniques de droit :*
 - Travail avec des cliniques juridiques universitaires qui aboutissent à des rapports de recherche fournis (Sciences Po Paris, Sciences Po Toulouse, Sciences Po Rennes campus de Caen, Université de Nanterre).
- *Sensibilisation grand public et professionnels du droit :*
 - Animer un "blog" avec des articles approfondis sur les sujets et actualités du droit de l'environnement et des articles de décryptage pour le grand public.
 - Organiser des événements de sensibilisation et de formation ludiques et participatifs.
- *Veille des recours climatiques mondiaux :*
 - Documenter et analyser les recours climatiques au niveau mondial.
 - Développement d'une base de données francophone (sur le modèle de la base de données du Sabin Center for Climate Change Law de l'Université de Columbia).
- *International :*
 - Renouer les liens avec les mouvements internationaux en émergence avec par exemple des événements communs ; et nous appuyer sur les nouvelles propositions pour les hisser au niveau international et positionner Notre Affaire à Tous en leader des nouvelles pistes de travail des ONGs travaillant sur le contentieux climatique.

2/ Reprendre la main sur l'émergence d'idées nouvelles

- Reprendre une réflexion de fond sur nos propositions à partir des concepts et propositions ayant émergé dans les groupes droits de la nature, droit pénal, multinationales, recours locaux et inégalités climatiques, mais potentiellement en élargissant de sorte à pouvoir relancer des campagnes de propositions de fond, comme la campagne autour des cinq propositions pour un droit à la hauteur de l'urgence climatique de 2017
- Pouvoir à la fois porter de nouveaux projets académiques et des actions stratégiques contentieuses.

3/ Tisser des liens avec les mouvements sociaux de la justice environnementale et diversifier notre composition et notre fonctionnement.

Temps de questions/réponses :

- **Je regrette que Notre Affaire à Tous ne soit pas plus présent dans les médias. Avez vous un chargé de communication au sein du CA?**
 - Pas de chargée de communication au sein du CA ni au sein des salariés mais question qui se pose régulièrement.
 - Pour l'instant, ce sont les salariés qui gèrent tous ses aspects, avec l'appui de stagiaires.
 - Ouverture d'un poste présuppose l'augmentation des dons car les financeurs ne financent pas de poste de communication.
 - Problématique qui se pose pour de nombreuses ONGs.
 - Notre Affaire à Tous a gagné en visibilité par la diversité de ses actions et de ses partenariats, entre autres grâce aux sujets d'actualité traités.

- **Y-a-t-il du plaidoyer prévu sur le droit à un environnement sain? (préparation d'un protocole à la CEDH)**
 - Sur le droit à un environnement sain, nous participons aux réunions menées par un panel d'associations pour appeler à la reconnaissance du droit à un environnement sain et soutenons cet appel qui est porté par plus de 1000 assos et représentants de peuples autochtones.

- **Présentation du plan budgétaire**

Recettes, dépenses, répartition par projet, détail des bailleurs

- Ouverture d'un 4ème poste en avril 2021 : responsable de campagnes pour renforcer notre communication et nos campagnes de mobilisation.
- Nos bénévoles sont principalement des juristes donc peu de communication, possibilité d'ouverture d'un poste salarié en communication.
- Dépenses prévisionnelles plus importantes en 2021 puisqu'on prépare une exposition sur les inégalités climatiques, une campagne recours locaux, une campagne biodiversité.

- **Présentation des résultats du vote du nouveau Conseil d'Administration**

- ***Vote sur la composition du Conseil d'Administration***

103 électeurs inscrits. 70 votes exprimés.

Sont élus :

- Christel Cournil
- Marie Toussaint
- Clotilde Bato
- Marine Yzquierdo
- Marie Pochon
- Martin Bobel
- Paul Mougeolle
- Théophile Keita

- Priscilla Ludosky

N'est pas élu :

- Kim Vo Dinh

Clôture de l'Assemblée générale ordinaire.

Mot de la fin par la présidente Clotilde Bato.


Remerciement aux bénévoles, en particulier ceux de la coordination qui sont les plus actifs et qui réfléchissent beaucoup à la stratégie de l'association et aux activités et projets très concrets de l'association. On se retrouve bientôt pour une retraite estivale. Remerciements à l'équipe salariée pour l'engagement quotidien au long de l'année, et ce malgré le contexte sanitaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h35.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et la secrétaire générale :

La Présidente

Clotilde BATO



La Secrétaire Générale

Marie Pochon

